

EDITO

Nous arrivons au terme du Grand Débat voulu et mis en place par le Président de la République.

A Villeperdue, deux réunions ont été organisées, à mon initiative, car j'ai jugé utile que, celles et ceux, de nos concitoyens qui souhaitaient exprimer leur doléances et leurs propositions puissent le faire.

Deux réunions, au cours desquelles, les sujets d'actualité ont été sereinement débattus. Des positions et des avis différents mais toujours objectifs.

La synthèse de ces réunions a été transmise à la mission « Grand Débat », elle peut être consultée sur le site Internet « www.villeperdue.fr ».

J'espère et je souhaite que toutes les contributions issues de ce Grand Débat, d'où qu'elles viennent, débouchent sur des propositions concrètes de la part de nos gouvernants pour, enfin, sortir de cette crise majeure que connaît notre pays, nos institutions, nos valeurs républicaines.

Que demain soit meilleur pour tous !

Roland Bariaud

AGENDA

Soirée théâtre

Samedi 23 mars à 20h30

Salle « Les Albizzias »

Organisée par le Réveil de Villeperdue

Loto

Samedi 30 mars à 20h

Salle « Les Albizzias »

Organisé par l'APE

« Vide ta piaule » (vide grenier)

Dimanche 31 mars de 10h à 17h

Salle « Les Albizzias »

Organisé par l'APE

Atelier enfants « Printemps »

Mercredi 4 avril de 15h à 17h

Proposé par la Bibliothèque

Jeux de Pâques

Dimanche 7 avril à 10h

Salle polyvalente

Organisés par l'APE

Conseil municipal

Vendredi 12 avril à 20h

Salle du conseil - Mairie

Vide grenier

Dimanche 14 avril journée

Centre bourg

Organisé par Playmo Tours

Concours de belote

Samedi 27 avril à 13h

Salle « Les Albizzias »

Organisé par l'Age d'Or

Vide grenier

Dimanche 5 mai journée

Centre bourg

Organisé par Le Madison

Journée du 8 mai Voir infos page 4

Loto

Dimanche 19 mai

Salle polyvalente

Organisés par Les Introuvables

Soirée « années 80 »

Samedi 25 mai à 19h30

Restaurant « Le Tourne-Bride »

ÉLECTIONS
EUROPÉENNES

2019



DIMANCHE 26 MAI
de 8h00 à 18h00

**Bureau de vote salle du conseil
municipal à la mairie**

Se munir impérativement d'une
pièce d'identité avec photo

NOUVEAU : Vérification de votre inscription sur les listes électorales via **service-public.fr** et inscription possible jusqu'au 31 mars 2019 (en mairie ou sur service-public.fr).

TRAVAUX COMMUNAUX

Commission voirie

Ont été retenues les interventions suivantes : reprise des accôttements par les agents communaux route du Chêne Parapluie, son prolongement en direction de la Saulaye et rue du Carroi du Vignau depuis le lotissement de la Marqueterie jusqu'au hameau du Bry, ainsi que le comblement de nombreux nids de poule sur plusieurs rues et routes de la commune.



Des fissures aux abords de la mairie, et à différents endroits répertoriés, nécessiteront l'intervention de l'entreprise TTPL avec laquelle la Communauté de Communes a passé un marché négocié.

Les réfections de chaussée réalisées par l'entreprise Bellin en 2017 sur la route de la Forêt ne donnent pas satisfaction ; un rendez-vous avec cette entreprise est programmé.

Commission bâtiments

Les travaux retenus par la commission bâtiment sont : rénovation toiture salle polyvalente, visiophone école côté Godinière (en cours), peinture des poteaux du préau école côté Godinière, remplacement rideaux occultants sanitaires école côté mairie, remplacement des rideaux de scène de la salle « Les Albizzias » (étude en cours), contrôle des installations sportives et électriques, peinture des murs de la sacristie, pose pare-soleil accueil mairie et salle du conseil municipal, aménagement entrée en accessibilité logements locatifs sis 1 impasse du vieux bourg, réfection toiture de la petite salle « Les albizzias » et le projet du nouveau bâtiment scolaire. Les élus réfléchissent à la remise en état de la piste et l'apposition d'éléments de skate park à la base de loisirs ; à voir peut-être avec les animateurs du club ados.



Projet réhabilitation ancienne lagune et permaculture

Le 25 janvier 2019, le conseil municipal a validé le projet de réhabilitation de l'ancienne lagune qui s'appuierait sur la technique de la permaculture. Sur ce site, la commune et l'association « le jardin de demain » s'organisent dans le but de créer et d'assurer la longévité du terrain. Un budget de 10 000 euros serait alloué à ce projet, ce qui permettra de réaliser des travaux de terrassement et ainsi de proposer aux villeperduisiens une méthode de culture alternative.

ORDURES MÉNAGÈRES

RAPPEL DES BONNES PRATIQUES

Au début de l'année, la collecte des ordures ménagères a fait l'objet d'une importante réorganisation. Au cours de ce premier trimestre 2019, chaque foyer a reçu ou va recevoir la visite d'une entreprise sous-traitante du SMICTOM qui a pour mission d'attribuer un bac de collecte dont la capacité est évaluée en fonction du nombre d'occupants de chacun des foyers. Dès que ce bac vous sera fourni, vous devrez impérativement y déposer vos ordures ménagères non-recyclables, préalablement stockées dans des sacs. Le sac jaune sera déposé sur le dessus du bac ou à coté.

Dans certains cas, la situation des résidences ne permet pas au camion-benne d'effectuer certaines manœuvres. Ces contraintes nécessitent de mettre en place deux types de collecte adaptés.

1- **Les points de présentation** : Ils sont destinés à rassembler les bacs individuels où le porte-à-porte est complexe. Les foyers concernés ont été avisés individuellement qu'ils doivent déposer leur bac sur une aire de présentation, proche de leur domicile à l'emplacement qui leur a été précisé lors de la livraison du bac. Le sac jaune doit être posé sur le bac.

2- **Les points de regroupement** : Ils concernent les foyers situés dans des écarts où le demi-tour du camion est impossible. Une plate-forme regroupant un bac gris et un bac jaune est installée au début de la voie concernée. Chaque usager de ce secteur peut y déposer ses ordures ménagères et ses sacs jaunes 7 jours/7 et 24h/24.

Lors de l'attribution du bac, chaque usager s'est vu remettre un petit fascicule qui répond en détail à toutes les questions concernant la collecte, le tri, les déchèteries etc. De plus, une fiche plastifiée rappelant les principales consignes est apposée sur le couvercle des bacs. Vous pouvez également consulter le site du SMICTOM : www.smictom.com.

Dernier point important, dans le cas du porte à porte et des points de présentation, les bacs individuels doivent impérativement être retirés du domaine public en dehors du jour de collecte.

Pour la collecte du verre (bouteilles, bocaux) ainsi que celle des journaux et vieux papiers, des containers sont à disposition derrière la salle polyvalente. Ce lieu étant l'objet de nombreuses incivilités (dépôts sauvages d'ordures ménagères, encombrants, bouteilles abandonnées au pied des containers, etc.) il est rappelé que ce type d'infraction est passible d'une contravention.



ELARGISSEMENT AUTOROUTE A10



L'association Agir A10 a déposé un recours contentieux.

Cette association AGIR A10 se mobilise de nouveau contre le projet d'élargissement de l'A10 en 2X3 voies entre Veigné et Poitiers. estimant que la réglementation en matière de bruit n'est pas respectée. Elle a donc déposé à la fin du mois de janvier un recours devant le tribunal administratif d'Orléans avec l'aide de Corinne Lepage, ancienne ministre et avocate, spécialiste des dossiers environnementaux. Pour soutenir cette action, les élus ont décidé de leur octroyer une subvention à hauteur de 200 €.

PERSONNEL COMMUNAL

Renfort au service technique

Depuis le 7 janvier, Anthony CHAMPION vient renforcer l'équipe des services techniques par le biais d'un contrat aidé de 20h par semaine pour 1 an.





ESPACE JEUNES

Club ados

Les ados (11-17 ans) peuvent fréquenter le club ados **3 samedis par mois à partir de 14h à la salle polyvalente :**

Alors rendez-vous samedi :

- * 23 mars
- * 6 avril
- * 13 avril
- * 20 avril
- * 27 avril

Alexandra, Maëva ou Quentin, animateurs intercommunaux accueillent les jeunes à tour de rôle. Le programme des activités à venir leur sera distribué en plus d'un affichage.

A noter, le 23 mars : atelier vidéo!

INSCRIPTION

ECOLE RENTRÉE 2019



Pour inscrire votre enfant entrant à l'école de Villeperdue, vous devez procéder à une préinscription en mairie avant l'inscription définitive à l'école.

Préinscription en mairie

Vous devez vous présenter à la mairie, muni de votre livret de famille :

- afin de procéder à la pré-inscription de l'enfant,
- de vous informer sur les services périscolaires (cantine et garderie),

Inscriptions à l'école

Elles s'effectueront le

vendredi à partir du 22 mars, et ce, jusqu'au vendredi 24 mai (hors vacances scolaires)

avec prise de rendez-vous téléphonique auprès de la directrice, Maud PHILIPPONNEAU au 02 47 26 29 59.

ENQUÊTE PUBLIQUE LGV

Du 9 au 23 avril 2019

Cette enquête parcellaire complémentaire concerne une régularisation d'une seule parcelle communale. M.AUBEL, commissaire enquêteur tiendra 2 permanences :

- **Mercredi 10 avril de 9h à 12h**
- **Mardi 23 avril de 14h à 17h**



AGENCE POSTALE COMMUNALE

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Un service local apprécié

Le bilan de l'activité de ce service communal montre que la fermeture d'une journée par semaine n'a pas eu d'incidence sur sa fréquentation.

La moyenne par jour est passée de 10 à 14 personnes utilisatrices de ce service local entre 2017 et 2018.

Le retour d'appréciation des administrés sur ce service est également très positif ; il convient toutefois de réfléchir au remplacement ponctuel de l'agent en place lors de ses congés.

14 JUILLET ET FEU D'ARTIFICE

Feu d'artifice et animations locales

Les élus se posent la question de l'utilité de tirer un feu d'artifice le 14 juillet s'il n'y a pas de festivités organisées ce jour-là. Ainsi, ils se reposeront la question si un projet est porté par une ou plusieurs associations, sinon le budget alloué ordinairement à cet achat serait reporté sur l'acquisition de nouvelles illuminations de Noël.

Cet article fait écho à cette décision en suspens afin de permettre aux associations qui souhaiteraient initier un projet de se faire connaître. La décision de maintenir un feu d'artifice sera donc prise lors du prochain conseil municipal le 12 avril prochain.



JDC OU JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

JDC en un clic !

Les jeunes atteignant 16 ans doivent se faire recenser auprès de leur mairie de domicile. Une convocation leur est envoyée au préalable ; si tel n'est pas le cas, ils doivent se présenter en mairie pour se signaler. Une attestation de recensement leur est ainsi délivrée, document officiel à conserver qui est souvent demandé pour diverses démarches, examens...

La Direction du Service National (DSN) a lancé une application gratuite pour smartphone **MA JDC SUR MOBILE**, les jeunes peuvent donc avoir accès à multiples informations par ce biais ou plus classiquement sur www.defense.gouv.fr/jdc ou encore par téléphone au 02 44 01 20 50.



URBANISME

Conseils en architecture & paysages gratuits près de chez vous

Des projets de travaux de rénovation dans votre habitation, d'extension ou de construction, d'aménagement de votre terrain ? Les architectes et paysagistes conseils du CAUE Touraine (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) sont là pour vous aider gratuitement.

Durant 1h environ, l'architecte ou le paysagiste conseil va vous aider à réfléchir à une implantation et une organisation pertinentes de votre projet, à choisir des matériaux et des solutions techniques adéquats, à étudier les règlements d'urbanisme et les contrats de construction afin de trouver, avec vous, les solutions architecturales, techniques et juridiques adaptées à vos besoins.

Sur rendez-vous, à prendre auprès du service instructeur de Touraine Vallée de l'Indre au **02 47 34 29 00**, sur différentes permanences proposées sur l'ensemble du département - Munissez-vous des documents nous permettant de comprendre et d'analyser votre projet (photos, plans, extrait cadastral...)



RAPPEL Urbanisme et autorisation des sols

Toute nouvelle construction, extension, annexes y compris les abris de jardins mais aussi piscine, carport, pose de clôture, portail, ...doivent faire l'objet d'une demande préalable d'autorisation d'urbanisme auprès de la mairie. Toute édification sans autorisation préalable est passible de sanction et donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal transmis au procureur de la République.



BEILLE-BEE l'abeille

vous propose de parler **des déchets.**

Définition d'un déchet : un objet physique ou chimique résultant de l'activité humaine mais dont on ne parvient pas à se débarrasser.

Les 800 mille tonnes de déchets qui constituent le 7ème continent représente la gigantesque décharge qui flotte dans le Pacifique. Cette dernière nous rappelle l'importance de sensibiliser chacun d'entre nous et d'éduquer les générations à venir.

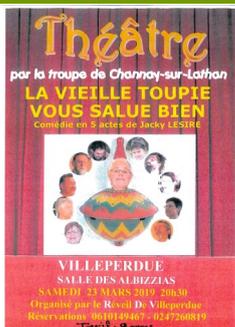
Le 5 avril 2019, la classe de petite, moyenne section de maternelle et « Le Jardin de Demain » vont arpenter Villeperdue après avoir retroussé leurs manches pour ramasser les déchets épars.

Contact : **0627562509** - Mail : **c.dargent37@yahoo.fr**



QUIZ : En combien de temps se dégrade du polystyrène
1/10ANS 2/100ANS 3/1000ANS

Réponse : (3) les matières comme le plastique et le polystyrène disparaissent de notre vue mais ne sont jamais réellement dégradés.



REVEIL DE VILLEPERDUE

Théâtre à Villeperdue

Pour la quinzième année consécutive, les acteurs de la jeunesse rurale de Channay-sur-Lathan ont répondu présents à l'invitation de l'association du Réveil de Villeperdue. Ils interpréteront une pièce en 5 actes de Jacky Lesire : **La vieille toupie vous salue bien.**

En connaisseurs, les habitués ont déjà réservé leur place. Si comme eux vous voulez passer un bon moment de détente et de rire, il est prudent de réserver en appelant le 0610149467 ou le 0247260819. Entrée 8 euros.



ADMR

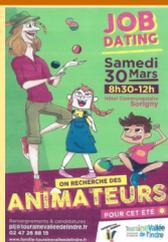
Permanences modifiées

A compter du 2 avril, les permanences de l'ADMR se tiendront le mardi de 14h à 16h sauf jours fériés toujours dans la salle de conseil municipal de la mairie. Contact Mme GARREAU 06 50 14 67 47 ou Mme LEROUX 06 79 31 73 27

JOB DATING

Comment postuler ?

Cette matinée Job Dating sur les métiers de l'animation est un concept de recrutement qui permet au candidat de se présenter en 15 minutes... Pour pouvoir participer au Job dating de la **Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI)** vous devez envoyer votre CV et lettre de motivation à l'adresse mail suivante : **pj@tourainevalleedelindre.fr** Suite à cet envoi, vous recevrez un document à remplir et à emmener le **30 Mars** de 8h30 à 12h30 à la CCTVI au 6 place Antoine de Saint-Exupéry à Sorigny.



8 MAI 2019

Tous les habitants de la commune sont cordialement invités à venir célébrer le 74^{ème} anniversaire de la Victoire de 1945 qui se déroulera comme suit :

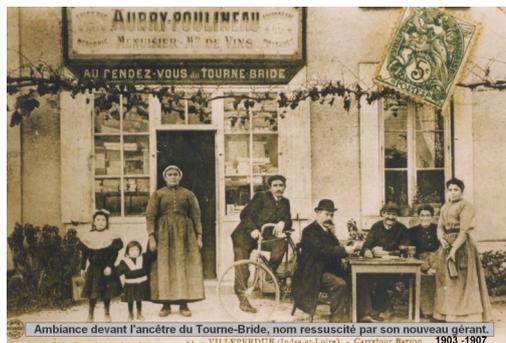
11h30 - Commémoration

Rassemblement devant la Mairie et défilé des pompiers du centre Balzac de Thilouze
Dépôt de gerbe au Monument aux morts
Dépôt de fleurs au Cimetière

12h00 - Vin d'honneur au bar « Le Madison »

12h30 - Banquet communal

servi par « Le Tournebride » **salle « Les Albizzias »**
s'inscrire auprès de la Mairie (35 € par personne)



INFO

Toute personne ayant 69 ans dans l'année et étant domiciliée sur la commune depuis au moins 1 an est gracieusement invitée au banquet communal.

Si au 25 avril, vous n'avez pas reçu d'invitation personnelle, merci de vous signaler en mairie.



RENDEZ-VOUS À NOTER !

- ☺ **Atelier créatif « Printemps »** : les enfants sont attendus le **mercredi 10 avril de 15h00 à 17h00**
- ☺ **Soirée doudou** : lecture du soir le **mardi 18 juin de 19h00 à 19h45**

APE

Vide ta piaule

Dimanche 31 mars à 20h00

Salle « Les Albizzias »



Les armoires de vos enfants débordent de vêtements trop petits ?

Les placards sont plein de jouets avec lesquels ils ne jouent plus ?

Voilà l'occasion idéale pour faire du tri et donner une seconde vie à tout ça : **l'Association des Parents d'Elèves organise son 1er « VIDE TA PIAULE »** à la Salle des Albizzias et dans la cour de l'école (côté Godinière).

Le principe est le même que pour un vide grenier, mais dédié à l'univers de l'enfant, de 0 à 14 ans (vêtements, livres, jouets, jeux, vélos, console et jeux, puériculture ...) Restauration et buvette sur place.

Infos et réservation par téléphone au 06 22 36 15 91 ou par mail : **ape.villeperdue@gmail.com**